

Aperçu de la session

Session d'hiver 2018 | 26.11.2018 – 14.12.2018

La *plateforme* représente les intérêts politiques communs d'Employés Suisse, de la Société des employés de commerce, de l'Association suisse des cadres ASC, de la Société zurichoise de gestion des ressources humaines (ZGP) et de veb.ch, l'organisation suisse des experts en finance, controlling et comptabilité, dans la sphère politique et publique. Ensemble, ces associations défendent les intérêts de quelque 88 000 membres sur des thèmes de politique de formation, de politique économique et de politique des employés. Le but est de concentrer leurs intérêts politiques supérieurs et de contribuer à la percée de solutions consensuelles et de compromis.

Vue d'ensemble

		CONSEIL DES ETATS	RECOMMANDATION
27.11.2018	16.065	LPC. Modification. Divergences	Acceptation sous condition
	18.3031	Lutte systématique contre les abus dans le domaine des prestations complémentaires	Acceptation sous condition
28.11.2018	17.047	Loi sur l'égalité. Divergences	Acceptation
06.12.2018	18.3933	Fonds pour la formation continue financés par les branches	Acceptation
13.12.2018	18.3936	Entreprises plateformes et économie à la tâche (ou gig economy). Mieux protéger les travailleurs indépendants	Acceptation
	18.3937	Mieux protéger les travailleurs indépendants contre les risques sociaux	Rejet
	18.4080	Pour une plus grande autonomie des partis politiques dans les assurances sociales	Rejet
CONSEIL NATIONAL			
03.12.2018	17.047	Loi sur l'égalité. Divergences	Acceptation

Conseil des Etats

27.11.2018

16.065 Objet du Conseil fédéral
LPC. Modification. Différences

La plateforme approuve en grande partie la proposition de la commission du Conseil des Etats, sauf en ce qui concerne le seuil de la fortune et le prêt garanti.

De plus en plus retraités sont dépendants de prestations complémentaires, car leur rente vieillesse ne leur suffit pas pour vivre. Les modifications proposées de la LPC, permettent de calculer le coût de la vie de manière réaliste et, en même temps, d'entreprendre les économies nécessaires sur les prestations complémentaires. Les retraités ne peuvent être sanctionnés pour des manquements dans la réforme de prévoyance vieillesse. Les propositions de réexamen des articles 11a et 16a doivent être acceptées.

Concernant le seuil de la fortune (article 9a²) et le prêt garanti (article 11a⁰), la *plateforme* soutient la proposition du Conseil national.

18.3031 Motion du Conseil national (CSSS-N)

Lutte systématique contre les abus dans le domaine des prestations complémentaires

La plateforme soutient la motion, à condition qu'elle se limite aux biens immobiliers à l'étranger.

Les réformes en cours dans le domaine des prestations complémentaires et de la LPGA réduisent déjà le risque d'abus dans les prestations complémentaires. Pour un renforcement réel de la confiance envers le système des prestations complémentaires, les assurés ne devraient pas tomber sous le coup de la suspicion généralisée. La *plateforme* soutient la motion, à condition qu'elle se limite aux biens immobiliers à l'étranger. Les autres valeurs patrimoniales devraient être déterminées selon les accords internationaux en vigueur.

28.11.2018

17.047 Objet du Conseil fédéral
Loi sur l'égalité. Divergences

La plateforme soutient la proposition de la commission du Conseil des Etats.

L'inégalité salariale est un fait avéré en Suisse. Les mesures proposées par le Conseil fédéral sont un premier pas vers la diminution de cette inégalité. La proposition du Conseil national, de baser le calcul sur 100 équivalents plein temps, au lieu de 100 employés, semble néanmoins être la mauvaise approche. Ainsi la mesure considérée excluerait les entreprises présentant un nombre élevé de postes à temps partiel, lesquels sont majoritairement occupés par des femmes.

06.12.2018

18.3933 Motion Conseil des Etats (Vonlanthen)
Fonds pour la formation continue financés par les secteurs

La plateforme soutient la proposition, mais souligne toutefois que les conséquences de la numérisation et les difficultés rencontrées par les travailleurs âgés ne sont pas sectorielles.

Les conséquences de la numérisation sur les différentes activités professionnelles sont incontestées. Ces conséquences ne se laissent toutefois pas décliner à une branche spécifique. Les activités commerciales et de gestion évoluent par exemple dans tous les secteurs. Il en est de même pour les travailleurs âgés, pour lesquels les difficultés rencontrées lors la recherche d'emploi ne sont pas sectorielles, mais bien dépendentes de l'activité professionnelle. La numérisation engendre des risques sur le marché du travail, non seulement pour les travailleurs âgés, mais aussi pour les personnes peu qualifiées. De plus, le nombre d'actifs recourant à de nouveaux modes de travail (comme par exemple à l'économie de plateforme) augmente considérablement. En la matière également, les questions relatives à la formation continue

restent sans réponse. En effet, les employés, métiers et secteurs soumis à des fonds sectoriels sont les premiers à profiter des formations continues financées par ces mêmes fonds. L'avantage d'une telle solution est sa proximité au marché du travail. Son domaine d'application en est néanmoins limité.

13.12.2018

18.3936 Postulat Conseil des Etats (Bruderer)

Entreprises plateformes et économie à la tâche (ou gig economy). Mieux protéger les travailleurs indépendants

La plateforme approuve une clarification approfondie de la protection des travailleurs indépendants.

Aujourd'hui, les individus occupent de plus en plus de fonctions et ne sont plus impérativement soit employé d'une entreprise, soit à leur propre compte. Il de l'intérêt général, que la protection sociale des personnes actives soit garantie – indépendamment de leur statut. Les risques demeurent néanmoins importants pour les indépendants, tout particulièrement lors de la prévoyance professionnelle, de la perte de gain et de l'octroi de l'assurance-chômage. Il n'existe pas encore de proposition de solution porteuses d'avenir.

18.3937 Motion Conseil des Etats (Ettlin)

Mieux protéger les travailleurs indépendants contre les risques sociaux

La plateforme rejette la motion.

et

18.4080 Motion Conseil des Etats (Caroni)

Pour une plus grande autonomie des partis politiques dans les assurances sociales

La plateforme rejette la motion.

Ces deux motions abordent la problématique d'une protection sociale moindre pour les personnes exerçant une activité indépendante. La plateforme considère qu'il existe des solutions praticables. Celles-ci ne résultent toutefois pas d'une prise de position commune sur les rapports contractuels, mais d'une protection à grande échelle de tous les actifs, indépendamment de leur rapport contractuel.

Conseil national

03.12.2018

17.047 Objet du Conseil fédéral

Loi sur l'égalité. Divergences

La plateforme soutient la proposition du Conseil des Etats.

Cf. Ci-dessus

Pour de plus amples informations :

Ursula Häfliger, coordination plateforme, +41 44 283 45 78, politik@kfmv.ch